



CAPD

du 7 septembre 2012

Section de la Lozère

Cette rentrée semble se dérouler dans un climat plus serein que celles de ces dernières années. Au malaise grandissant des Personnels a succédé l'espoir. L'attente est immense ... mais le contexte est difficile, aussi le **SE-UNSA** sera-t-il à la fois vigilant et exigeant !

De nombreux chantiers sont ouverts : recrutement et formation, concertation sur la refondation de l'Ecole, rythmes scolaires, ... , d'autres devraient l'être : revalorisation et salaires, enseignement spécialisé, ... mais d'autres encore attendent le Ministre : mouvement interdépartemental, remplacement, accès à la hors-classe du corps des PE, ... et surtout, en ce début d'année, l'aide administrative aux Directrices et Directeurs d'écoles. Les décisions successives du Gouvernement précédent ont sonné le glas des emplois aidés dédiés à cette mission.

Les mauvaises conditions d'exercice des Directeurs continuent de se généraliser. Cela doit inquiéter le Ministre tant du point de vue du bon fonctionnement des écoles que du malaise, voire de la souffrance au travail qui menace ces Personnels.

Dès sa prise de fonctions, le **SE-UNSA** l'avait alerté sur les prévisions de nouvelles réductions des emplois d'aide administrative. Les sections locales du **SE-UNSA**, annonçaient une diminution généralisée allant de 33% dans l'académie de Tours jusqu'à 50% dans l'académie de Bordeaux par exemple. N'observant que la globalité de l'enveloppe des emplois aidés, la Rue de Grenelle se voulait rassurante.

Désormais, la réalité ne peut plus être ignorée. Faiblesse de l'enveloppe, redéploiement vers d'autres missions (accompagnement handicap, vie scolaire dans les collèges et lycées...), le résultat est là. L'aide administrative est en voie de disparition.

Le **SE-UNSA** demande au ministère d'ouvrir le dossier très rapidement. Un état des lieux transparent doit être réalisé. Des solutions d'urgence doivent être recherchées.

Des perspectives pérennes doivent aussi être construites. La reconnaissance du besoin de secrétariat date de 2006 avec la signature du protocole d'accord décroché par notre organisation. La traduction d'alors par des emplois aidés a atteint ses limites. Il est temps de passer à des emplois stables.

Les difficultés quotidiennes empêchent les Directeurs de se consacrer à l'essentiel, la vie de l'école au service de la réussite de tous les élèves. Ils sont exaspérés.

Le Ministre doit les entendre s'il veut compter sur eux pour réussir la grande rénovation de l'Ecole.

Autre dossier prioritaire, les créations d'emplois. Tous les départements ont été frappés par les suppressions décidées ces dernières années. La *Lozère* n'y a pas échappé avec 24,5 emplois perdus depuis 2008, dont 8 lors de la carte scolaire 2012.

Le poste « récupéré » à l'occasion du plan d'urgence, s'il ne peut répondre aux besoins recensés, est un signe concret du changement radical intervenu dans ce domaine. La priorité à l'Ecole Primaire est annoncée.

Les réflexions qui s'ouvrent doivent permettre une véritable concertation, à tous les niveaux, national, académique et départemental. Tous les sujets doivent être abordés.

Y compris celui du mouvement intra. Cette année, les différentes phases se sont déroulées dans un contexte contraint, celui des suppressions d'emplois, des supports bloqués pour les PES et les M2 en alternance, des postes fléchés langues vivantes en constante augmentation.

Ce mouvement « réduit » a suscité beaucoup de mécontentement chez nos collègues, et des améliorations sont souhaitables, tant en ce qui concerne les règles du mouvement que le déroulement même des différentes phases.

.../...

Pour la phase d'ajustements de ce début d'année scolaire, les personnes sans poste ont eu la possibilité de faire des vœux, ce dont nous nous félicitons. Mais nous nous interrogeons sur certaines situations où le barème et l'ordre des vœux semblent ne pas avoir été respectés.

Nous réaffirmons donc ici les principes qui nous animent, déjà évoqués dans de précédentes déclarations : le dialogue social, la prise en compte de l'Humain, la recherche d'équité, le devoir de transparence. C'est au nom de ces deux derniers points que nous demandons le réexamen du projet d'affectations des Personnels restés sans poste à l'issue de la CAPD du 28 juin dernier.